



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°21/2012**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	22
Présents	16
Pour	16
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le vingt-huit juin à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents : Monsieur Charles de COURSON et Madame Joëlle VASSEUR  
Messieurs Alain BIAUX, Roland BOULARD, Claude BOURLIER, Michel CAQUOT, Jean-Louis CAVENNE, Pascal DESAUTELS, Bernard DOUCET, Régis FERMIER, Gérard GORISSE, Daniel GROSBETY, Daniel LEMAIRE, Alain LESCOUET et Mesdames Olivette BARRE, Françoise DUCHEIN.

**OBJET : ACCUEIL D'UN APPRENTI EN ALTERNANCE**

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu l'avis favorable du CTP le 22 juin 2012 sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** d'accueillir un apprenti en formation licence professionnelle «sécurité et prévention des risques professionnels» à compter de la rentrée 2012 et pour une durée de 1 an,
- **DIT** que cette formation portera notamment sur le domaine suivant :  
la défense extérieure contre l'incendie (DECI) au sein du groupement opération,
- **DECIDE** que pendant la durée de son apprentissage, l'apprenti percevra une rémunération conformément à la réglementation en vigueur,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE

09 JUIL. 2012

PREFECTURE DE LA MARNE  
D. R. C. L.